



MENSUEL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE

DE SANTÉ ET D'IDENTIFICATION ANIMALES

VIGILANCE SANITAIRE & TRAÇABILITÉ

La campagne de vaccination obligatoire contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la maladie hémorragique épizootique (MHE) est à peine commencée que nous apprenons, le 9 janvier dernier, la détection d'un foyer de la non moins redoutable fièvre aphteuse (FA), en Allemagne: trois buffles d'eau y ont été testés positifs, entraînant sur le champ la perte du statut indemne de la FA pour nos voisins. Précision importante: ces 3 buffles ont présenté des lésions suspectes de FCO; les analyses étant négatives, des analyses PCR FA ont été réalisées... et se sont révélées positives. L'ARSIA recommande à ses membres d'être attentifs aux moindres signes d'alerte et d'appeler leur vétérinaire afin qu'il notifie et prélève tous les cas cliniques suspects de FCO, dans le cadre de cette vigilance envers la FA. L'épidémiologie en Wallonie est l'une des principales missions de l'ARSIA. En concertation avec les autorités belges, son département Santé animale se mobilise et surveille activement la situation, en

synergie étroite avec le département Traçabilité et Identification.

Autre mission, autre défi: notre Association va assurer l'organisation pratique, sur le terrain, de la campagne de vaccination FCO/MHE. Nombre d'entre vous ainsi que vos vétérinaires sont inquiets. A la veille du lancement des opérations, indépendamment de l'urgence et du principe primordial de «prévenir plutôt que guérir» grâce à la vaccination, que de questions, auxquelles l'ARSIA répond toujours et autant que possible: permanence téléphonique, site Internet, infomails, réseaux sociaux, sms, webinaires (voir ci-contre, inscrivez-vous, il est encore temps!).

Dans ce flux intense d'informations en ce début d'année, il serait regrettable d'éclipser une très bonne nouvelle: 2025 sera aussi l'année de la TRACABILITE COMPLETE dans les transits de bovins. Sans enregistrement des informations de traçabilité, l'attribution d'un statut "indemne" ou "assaini" aux établissements dits "non conventionnels" (troupeaux

d'engraissement, étales de négociant, marchés, ...) ne sera pas possible. Or, ces établissements doivent aussi disposer d'un statut indemne d'IBR avant avril 2027. A cet effet, l'application Beefmove va être officiellement lancée le 1^{er} juin 2025. Elle permettra un suivi en quasi temps réel des mouvements des bovins. Le tout en assurant une simplification administrative, grâce à l'association des opérations de chargement/déchargement, aux opérations de sortie/entrée, depuis les différents établissements. La lutte contre l'IBR, presque à terme, n'attendait plus que cela. D'autres luttes en bénéficieront également à l'avenir.

2025 sera, plus que jamais, l'année de la traçabilité et de la vigilance sanitaire. Votre association d'éleveurs, son personnel sur tous les fronts et son Organe d'Administration de tous les combats, vous remercient pour votre confiance.

L'ARSIA



WEBINAIRES VACCINATION FCO/MHE

POUR LE SECTEUR BOVIN
Mercredi 22 janvier 2025 à 19h30

POUR LE SECTEUR OVIN
Jeudi 23 janvier 2025 à 19h30

INFOS & INSCRIPTION
sur arsia.be

ALERTE IBR

CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS DANS LES ÉTABLES DE NÉGOCE!

Le mois de décembre a été ponctué d'un nombre anormalement élevé d'achats de bovins infectés par le virus de l'IBR et détectés via la 2^{ème} prise de sang à l'achat. L'ARSIA souhaite donc à nouveau lancer un appel à la vigilance par rapport au **risque de contamination IBR liée aux achats**.

Il est important de noter qu'aucune des infections de décembre n'a pour origine le troupeau de provenance. En effet, tous les cas recensés sont des bovins qui ont été infectés dans les étales de négoce durant leur transit qui s'est généralement révélé assez long (plus de 10 jours).

Dans ce contexte, la gestion du risque d'infection **repose donc exclusivement sur les mesures prises dans les troupeaux acheteurs**.

Par conséquent, les détenteurs de troupeaux d'élevage doivent **éviter d'acheter des animaux par le biais de leur négociant et privilégier l'achat en direct dans les exploitations d'origine**.

De plus, il est primordial:

- de garder les nouveaux bovins à l'écart du reste du troupeau (aucun contact possible, pas de point d'abreuvement commun, ...),
- de réaliser les deuxièmes prises de sang d'achat le plus rapidement possible,
- et SURTOUT, de ne pas sortir les animaux de leur isolement sur base d'un test ELISA négatif à la première prise de sang.

Pour tout renseignement relatif à l'IBR, n'hésitez pas à contacter le service Administration de la santé de l'ARSIA par téléphone au 085/23 05 15 - option 4 ou par e-mail (admin.sante@arsia.be).

IDENTIFICATION

RAPPELS IMPORTANTS

Le département Traçabilité de l'ARSIA attire votre attention sur l'importance des points suivants:

- Toutes les **sorties de bétail** doivent être notifiées dans les 7 jours (y compris les animaux enlevés par Rendac ou déposés à la salle d'autopsie).
- Les **veaux mort-nés** doivent être bouclés, en cas de demande de primes au soutien couplé (seuls les animaux identifiés sont pris en compte).
- Encoder la **date réelle** de l'arrivée des animaux achetés ou la mentionner sur le document de circulation si l'ARSIA procède à l'encodage. Ces éléments sont importants dans le cadre du maintien du statut IBR du troupeau.
- Si une **erreur** est constatée dans les **encodages**, veuillez contacter directement le service Helpdesk (083 23 05 15 - option 2) (idem pour les négociants/centres de rassemblement).
- En cas de **retard dans les déclarations de naissance**, veillez à enregistrer les données correctes, en particulier la date de naissance des veaux par rapport à la date de réception des échantillons BVD.

Enfin, l'inventaire simplifié du 31/12/24 est désormais disponible sur Ce-ri-se.

Merci pour votre collaboration!

LA FIÈVRE APHTEUSE DE RETOUR EN EUROPE

HAUTEMENT CONTAGIEUSE ET À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Le 9 janvier dernier, une alerte sanitaire est lancée. Un foyer de fièvre aphteuse (FA) a été confirmé dans un élevage de buffles d'eau, en Allemagne, indemne de cette maladie depuis 35 ans.

Dès la confirmation du foyer, l'Allemagne a perdu son statut officiellement indemne, délivré par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA). Pendant qu'est menée l'enquête sur l'origine de cette contamination, les autorités allemandes ont pris des mesures de contrôle et de protection.

L'incident

- **Localisation** : à proximité de Berlin, Brandebourg.
- **Animaux affectés** : sur un total de 14 buffles d'eau présents dans l'élevage, trois sont décédés et ont été confirmés positifs par analyse PCR.
- **Sérotype** : en cours de détermination.
- **Origine de la contamination** : actuellement inconnue.

Mesures prises

- **Abattage** des animaux restants dans l'élevage concerné.
- **Mise en place de zones de protection et de surveillance** conformément à la réglementation européenne.

Contexte historique

- **Dernier foyer de FA en Allemagne** : 1988 en Basse-Saxe.
- **Dernière épizootie en Europe** : 2011 en Bulgarie.
- **Épisode majeur en 2001** : Royaume-Uni, France, Irlande et Pays-Bas touchés, entraînant l'abattage sanitaire de milliers d'animaux.

Mesures obligatoires

- **Déclaration immédiate à l'AFSCA** : tout animal présentant des signes suspects doit être signalé à votre Unité Locale de Contrôle.
- **Contrôle vétérinaire rigoureux** : les symptômes doivent être différenciés d'autres maladies similaires (comme la stomatite papuleuse ou la fièvre catarrhale ovine (FCO) ou la maladie hémorragique épizootique (MHE)).

Prévention et Contrôle

Biosécurité renforcée

- Limitez les visiteurs dans les exploitations.
- Fournissez des vêtements et des bottes spécifiques aux intervenants.
- Utilisez des pédiluves avec des désinfectants adaptés.

Surveillance accrue

- Observez attentivement les animaux pour détecter rapidement tout symptôme, tel que de la fièvre associée à des lésions vésiculaires dans la bouche, les pieds et les mamelles.

Situation actuelle en Belgique

Indemne de fièvre aphteuse depuis les années 1970 grâce à des efforts intensifs de surveillance et d'éradication.

Jusqu'au début des années 90, la vaccination préventive était une pratique courante dans toute l'Union Européenne. Cette approche a été abandonnée en 2019. La prévention repose désormais sur des mesures strictes de biosécurité dans les exploitations agricoles, la surveillance sanitaire renforcée pour détecter rapidement les éventuels cas et la restriction des importations de produits animaux potentiellement contaminés.



Consultez le site de l'AFSCA pour plus d'informations

<https://favv-afscab.be/fr/themes/animaux/sante-animale/maladies-animales/fievre-aphteuse-fa>

A PROPOS DE LA FIÈVRE APHTEUSE

La FA est une maladie virale hautement contagieuse affectant les animaux qui affecte les animaux à sabots fendus, tant domestiques (notamment les bovins, ovins, caprins et porcins) que sauvages. Elle n'est pas transmissible à l'homme.

Circulation

La fièvre aphteuse, autrefois mondiale, a été éradiquée en Amérique du Nord et en Europe occidentale. Elle reste présente en Turquie, au Proche-Orient, en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Sa propagation est très rapide.

Agent pathogène

La maladie est causée par un picornavirus (7 sérotypes), capable de survivre :

- 3 à 6 mois dans les matières fécales,
- 1 mois dans les bacs d'alimentation et fourrages contaminés,
- Longtemps dans l'air à plus de 60% d'humidité.

Sources du virus

- **Animaux infectés** ou en incubation, leurs **sécrétions et excréments** (salive, lait, urine, fèces, sperme).
- **Viande et sous-produits** au pH > 6.
- **Animaux porteurs** (jusqu'à 6 mois chez les bovins, rarement jusqu'à 3 ans).

Transmission

- **Contact direct** entre animaux.
- **Contamination indirecte** via vêtements, véhicules, équipements.
- **Voie aérienne** (jusqu'à 50 km).
- **Biologiques** : produits animaux contaminés.
- Les humains peuvent transporter le virus passivement pendant 48 heures.

Symptômes

- **Généraux** : fièvre passagère, cloques douloureuses (bouche, sabots, trayons), hypersalivation, boiterie.
- **Bovins** : salivation excessive, baisse de lait, cloques buccales.
- **Ovins/Caprins** : signes discrets, boiteries.
- **Porcs** : boiterie soudaine, apathie, lésions.

La morbidité (nombre d'animaux malades dans un troupeau) peut approcher les 100%. La mortalité est en général faible chez les animaux adultes (1 à 5%) mais plus élevée chez les jeunes veaux, agneaux et porcelets (20% ou plus) en raison de myocardites aiguës entraînant leur mort subite. La plupart des adultes récupèrent en 2 à 3 semaines, bien que les infections secondaires puissent ralentir la guérison.

BULLETIN ÉPIDÉMIOLOGIQUE

RÉSEAU WALLON D'ÉPIDÉMIOLOGIE DES AVORTEMENTS BOVINS

AVORTEMENTS - ANOMALIES CONGÉNITALES - VEAUX FAIBLES

Outil essentiel dans la surveillance des maladies émergentes et ré-émergentes, le Protocole Avortement nous permet de les identifier et les suivre, grâce à l'analyse des échantillons et des avortons envoyés au laboratoire de l'ARSIA. En effet, le nombre d'avortements déclarés et l'expérience des vétérinaires pathologistes de l'ARSIA, couplés aux résultats des analyses permettent une surveillance épidémiologique de qualité.

Certains pathogènes surviennent soudainement, tel le sérotype 3 du virus de la FCO (ou maladie de la langue bleue) et peuvent être étudiés via l'autopsie des fœtus.

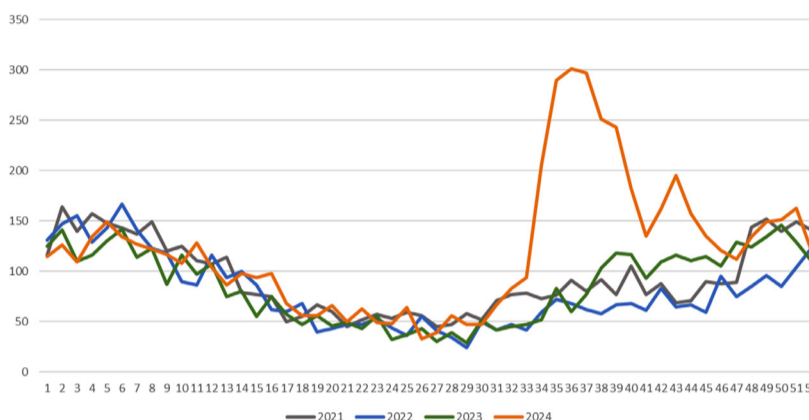
Ce que nous observons actuellement et l'expérience acquise au cours des épisodes précédents nous permettent d'obtenir des informations utiles et concrètes en ce début d'année. Après la flambée d'avortements observée l'été dernier, avec un nombre d'avortons multiplié par 3 par rapport aux années précédentes, cette situation présente à ce jour un retour à la normale depuis décembre, comme le montre la figure 1.

Au début de l'épidémie, les avortons autopsiés ne présentaient pas de lésions particulières. Néanmoins, le tableau clinique a évolué et nos pathologistes constatent depuis le début du mois de septembre une proportion importante de malformations congénitales chez les fœtus autopsiés. Le système nerveux central est particulièrement affecté: absence de cerveau ou diminution de sa taille. Certains veaux vivent encore quelques heures voire quelques jours, mais les lésions sont trop importantes pour leur permettre d'y survivre et/ou de grandir normalement.

Près de 30% des fœtus avortés présentent ces lésions. Ce chiffre ne comprend pas les veaux ayant vécu quelques jours et dont le bref parcours se termine en salle d'autopsie à l'ARSIA ou au clos d'équarrissage. Ces informations ne sont pas de bon augure pour les mise-bas à venir au cours des prochains mois même si ce phénomène va progressivement s'atténuer.

Il est donc indispensable de maintenir en place la surveillance pour mieux comprendre la maladie et diagnostiquer ce qui affecte notre cheptel. Rappelons également que d'autres pathogènes peuvent entraîner ce type de lésions et dont le débarquement sur notre territoire est plus que probable: le sérotype 8 de la FCO et la maladie hémorragique épizootique (MHE). En effet, ces virus présents en France progressent respectivement vers le nord-est et le nord-ouest. L'année 2024 a été dramatique pour le monde de l'élevage. L'obligation de vacciner contre la FCO et la MHE, décidée et subsidiée par le Fédéral, est la meilleure option pour limiter les conséquences de ces épidémies.

Figure 1: Evolution hebdomadaire du nombre d'avortements déclarés de 2021 à 2024



Restons vigilant et ne banalisons pas le diagnostic des avortements. Si la grande majorité des récentes pertes était liée à la FCO, les autres maladies abortives ne se sont pas éclipsées pour autant!

D'autres pathogènes responsables d'avortement avec ou sans malformations congénitales circulent également (Maladie de Schmallenberg, néosporose, BVD, salmonellose, fièvre Q, ...)

Que faire en cas d'avortement?

1. Avant tout, se protéger, soi et ses proches: si germe il y a, il peut être transmis à l'homme, ne l'oubliez jamais!
 - Utiliser des gants pour aider l'animal à mettre bas ou pour manipuler le(s) avorton(s).
 - Les vêtements doivent être lavés au minimum à 60°C et le matériel utilisé doit être lavé et désinfecté ou éliminé.
2. Isoler l'animal avorté pendant 3 semaines pour limiter le risque d'épidémie.
3. Empêcher les carnivores domestiques d'approcher les produits de l'avortement et l'animal avorté.
4. Dès le premier cas et sans tarder, contacter votre vétérinaire d'épidémiosurveillance.
5. Contacter l'ARSIA pour demander le passage gratuit de la camionnette si le transport de l'avorton est nécessaire:
 - Soit en téléphonant au 083/23.05.15
 - soit en envoyant la 1^{ère} page du document rempli «FORM 45» (disponible sur le site internet de l'ARSIA) à ramassage.cadavre@arsia.be
 - soit en faxant la 1^{ère} page du document «FORM 45» au 065 39 97 11



VACCINATIONS

FACILITEZ ET SÉCURISEZ VOTRE TRAVAIL,
PENSEZ AU BOX DE CONTENTION POUR BOVINS, DISPONIBLE À L'ARSIA

RDV sur notre site pour plus d'informations et découvrir notre offre complète de matériel disponible à la location

arsia.be/nos-services-a-lelevage/location-de-materiel-delevage

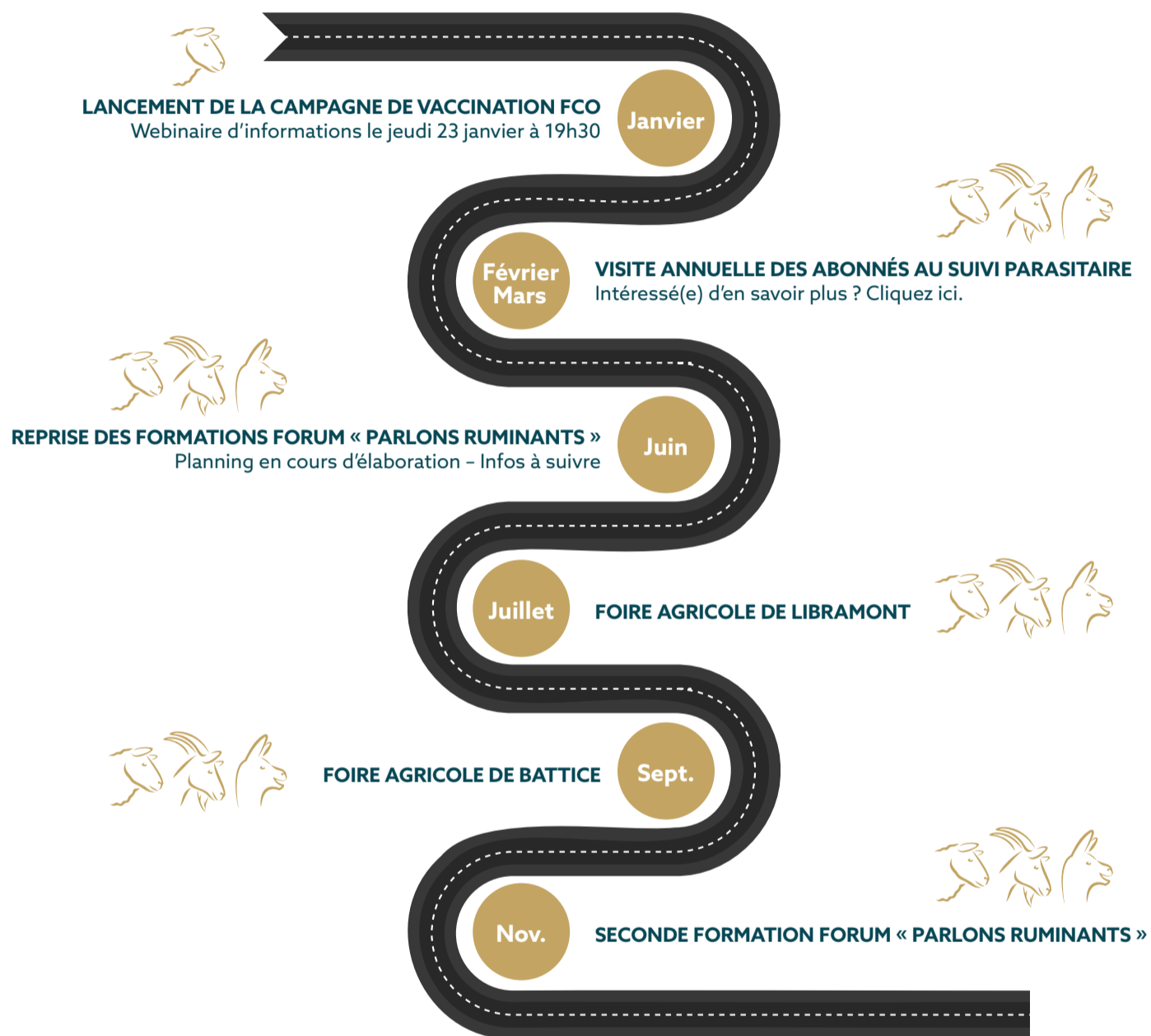
PÔLE OVINS-CAPRINS-CAMÉLIDÉS

2025, UNE ANNÉE DE DÉFIS

Après une saison 2024 fortement marquée par l'épidémie de fièvre catarrhale ovine (FCO) sérotype 3, c'est sous le couvert d'une campagne de vaccination obligatoire contre ce même sérotype ainsi que son cousin, le bien connu « sérotype 8 », que se profile l'année 2025. Pour le secteur « ovins », la messe est dite. Reste à affiner dans les campagnes le(s) schéma(s) de vaccination... Du côté des chèvres et des camélidés, rien d'obligatoire à l'horizon. On sait qu'ils ne sont pas reconnus comme « espèces-cibles » mais la prudence est toutefois de mise: 2024 aura été synonyme de baisse de production et d'altération de l'état général du troupeau pour certains chevreries et détenteurs de camélidés.

Si la gestion de la FCO semble être sous contrôle, d'autres défis et moments forts marqueront l'année 2025.

Ne prenons pas le risque de nous manquer!



Tout au long de l'année, nous sommes à votre disposition pour

- répondre à vos questions relatives à la santé de vos petits ruminants ;
- vous conseiller en ferme sur le suivi sanitaire de votre troupeau ;
- vous renseigner sur l'aménagement de votre bâtiment d'élevage ;
- vous proposer du matériel en location (cage de retournement, sécateur)

Envie de travailler avec nous ?

L'ARSIA, vous connaissez ! Commande de boucles, envoi de l'inventaire, autopsies,...

Mais c'est aussi bien plus que cela...

- Suivi des parasitoses digestives, premières causes de pathologie des petits ruminants
- Kit Introduction pour le dépistage des maladies à l'achat
- Plan régional CAEV, une plus-value sanitaire pour les troupeaux caprins
- ...

Restons connecté(e)s !

Web | E-Mail | Téléphone | Facebook | Communautés
 arsia.be | ovins-caprins@arsia.be | 083 23 05 15 | ARSIA asbl | WhatsApp

En 2025, nous coordonnerons le lancement en Belgique d'un projet de recherche européen visant à identifier les mécanismes de résistance des douves hépatiques aux produits vermifuges.

Nous sommes ainsi à la recherche d'éleveurs ovins confrontés à l'infestation de leurs animaux par la douve du foie (ou la suspectant) pour participer à ce projet (enquête à compléter & prélèvements à réaliser).

Intéressé(e) ? Contactez-nous sans plus tarder.